

## NIER LA DETTE : PLUTARQUE ET ARISTOPHANE

*Il ne faut pas s'endetter*<sup>1</sup> est le titre d'un traité de Plutarque, écrivain des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles après J.-C., bien connu pour ses *Vies parallèles*, mais auteur par ailleurs d'une œuvre morale abondante et très variée. Ce traité ne présente pas le moindre des paradoxes présents chez Plutarque : si du point de vue moral, et de manière peu originale, il y est recommandé de ne pas s'endetter, on constate que, dans la pratique, l'auteur ne cesse de recourir à l'emprunt, au moins sur le plan symbolique. L'analogie entre dette pécuniaire et dette littéraire semble légitime : en effet, Plutarque alimente de façon systématique son œuvre d'un matériau autre, qu'il puise à la source des auteurs anciens et qui contribue à sa richesse. Le *Trésor de la Langue Française* définit ainsi le sens figuré du mot « dette » : il s'agit d'une « obligation morale contractée envers une autre personne pour un bienfait reçu ou un service rendu, et [du] devoir que cela entraîne »<sup>2</sup>. Les bienfaits reçus en littérature seraient les multiples expressions, motifs, informations et situations repris par un auteur postérieur à un auteur antérieur. Mais comment s'acquitte-t-on d'une dette littéraire ? Quel devoir cela entraîne-t-il de la part du débiteur ? Citer ses sources en toute franchise, nommer le créancier semble la première des obligations contractées par l'emprunteur auprès du prêteur, et lui rendre hommage, lui témoigner sa reconnaissance pourrait être une preuve de probité intellectuelle.

Or, Plutarque emprunte fréquemment au théâtre d'Aristophane et pour autant, ne s'acquitte que rarement de sa dette envers lui, allant jusqu'à le déprécier voire le proscrire. Étonnant déni de la part d'un homme honnête et cultivé du Haut Empire, accoutumé à citer ses sources et à leur manifester son respect, comme c'est le cas avec Platon<sup>3</sup> ou les Tragiques grecs par exemple. Plutôt que d'un emprunt assumé, il s'agirait avec Aristophane d'un cas à part, d'une dette non reconnue. Comment donc rendre compte de cette contradiction : pourquoi nier la dette, si elle est effective, et la contracter, si elle est jugée honteuse ?

Il s'agira tout d'abord de montrer que Plutarque cite et nomme à plusieurs reprises, tant dans les *Vies* que dans les *Moralia*, le poète comique athénien : les emprunts sont réels et parfois bien reconnus comme tels. Cependant il apparaît assez vite que plus nombreux encore sont ceux que l'auteur tait, ou va jusqu'à nier, tel un débiteur honteux cachant sa faute. Nous essaierons pour terminer d'apporter des éléments de réponse à la question posée plus haut, en suggérant que l'attitude de Plutarque se révèle être davantage une posture consciente qu'une incohérence.

---

1. Plutarque, *Il ne faut pas s'endetter*, 827d-832g, éd. M. Cuvigny, Paris, Les Belles Lettres, 1981.

2. *Trésor de la Langue Française informatisé*, article « dette », consulté le 10/01/14 : [http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3609761895](http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3609761895;);

3. C'est d'ailleurs ainsi que s'ouvre le traité « Il ne faut pas s'endetter », dont les premiers mots sont : « ὁ Πλάτων ἐν τοῖς Νόμοις » : « Platon dans *Les Lois* ».

## LES EMPRUNTS EFFECTIFS ET RECONNUS DE PLUTARQUE ENVERS ARISTOPHANE

Les écrivains de l'époque impériale ont l'habitude constante de citer les textes anciens, en particulier ceux de l'âge classique athénien. Il est en effet indispensable à tout auteur de langue grecque, pour brandir l'étendard de son hellénisme dans un monde dominé par le pouvoir romain, de montrer l'étendue de sa *paideia*, entendue à la fois comme éducation et culture.

Plutarque en est un excellent représentant, et s'il ne se croit pas toujours tenu de préciser ses sources, c'est parce qu'elles sont souvent si célèbres qu'il laisse le soin à ses auditeurs, les *pepaideumenoï*, aussi éduqués et cultivés que lui, de retrouver les références et de rendre à leur auteur ce qui leur appartient. Puiser au patrimoine littéraire pour enrichir sa propre œuvre n'est donc pas une infamie, mais une pratique répandue, de bon aloi et qui constitue tout autant une marque de respect pour le modèle qu'une preuve de culture pour l'écrivain qui l'imité. La locution proverbiale selon laquelle « Qui paie ses dettes s'enrichit » se vérifie également dans le cas particulier des citations empruntées à Aristophane, qui n'est qu'un exemple parmi d'autres au sein de l'« immense culture », selon le mot de Robert Flacelière<sup>4</sup>, du philosophe de Chéronée.

Les emprunts reconnus par Plutarque peuvent être classés en trois catégories : certains ont une fonction purement littéraire et leur reconnaissance est un hommage rendu par un écrivain à son modèle, d'autres revêtent une fonction documentaire qui oblige le biographe, tandis que d'autres enfin ont une portée morale et nourrissent la réflexion du moraliste.

### *Reconnaissance de la dette littéraire contractée par Plutarque envers Aristophane*

Il arrive à Plutarque d'emprunter des expressions, parfois des vers entiers au maître de la Comédie attique et de l'admettre, mettant ainsi en lumière son travail de parodie ou de pastiche d'un auteur pour la créativité duquel il aurait une « réelle fascination », selon le mot de Christophe Bréchet<sup>5</sup>. Celui-ci pousse le paradoxe jusqu'à dire que « la seule utilisation d'Aristophane dans le *De audiendis poetis* est littéraire ». Dans le passage en question, Plutarque distingue les lecteurs qui goûtent la portée historique d'un texte, de ceux qui en apprécient la teneur poétique, et de ceux qui privilégient la visée morale :

Mais de même que dans les pâturages l'abeille recherche les fleurs, la chèvre les jeunes pousses, le porc les racines, et les autres animaux les graines et les fruits, de même en lisant les poèmes l'un butine l'histoire, l'autre s'attache à la beauté des mots et à leur arrangement, comme Aristophane dit d'Euripide :  
J'utilise sa façon de parler d'une bouche faite au tour<sup>6</sup>,  
les autres s'appliquent aux passages à portée morale pour en tirer profit, et c'est pour eux que nous parlons en ce moment [...]<sup>7</sup>.

---

4. Cité par J. Sirinelli dans *Plutarque, un philosophe dans le siècle*, Paris, Fayard, 2000, p. 387. J. Sirinelli prend cependant des distances avec cette expression et préfère parler « de curiosité et même de boulimie de connaissances » dont les *Propos de table* en particulier sont « le reflet ».

5. Ch. Bréchet, « Aristophane chez Plutarque », M. Hammou (dir.), *Lectures antiques d'Aristophane et de la comédie ancienne*, Toulouse, Pallas, 67, 2005, p. 11-23.

6. Aristophane, Σκηναὶ καταλαμβάνουσαι, fr. 471, v. 1 Kock.

7. Plutarque, *Comment il faut lire les poètes*, 30d, trad. J. Sirinelli, Paris, Les Belles Lettres, 1987, p. 128.

Bien qu'il précise s'adresser au dernier type de lecteurs, Plutarque s'attarde à développer une comparaison naturelle et à citer un vers entier du poète comique, en prenant bien soin de donner sa source : quelle meilleure façon de rendre hommage à son talent poétique, que de le mentionner justement dans un passage consacré au plaisir trouvé par certains à la beauté des mots ? L'hommage est en outre démultiplié par le jeu littéraire qui se joue ici : le vers cité par Plutarque appartient à un fragment où Aristophane est lui-même en train de se livrer à une parodie littéraire et d'imiter le style d'Euripide. Par ce jeu de miroir, Plutarque joint à la reconnaissance de sa source une grande conscience du pouvoir réflexif de la littérature et de la réécriture.

#### *Aveu de la dette historique*

Si l'usage littéraire de la source comique et sa reconnaissance explicite affleurent ainsi à la surface du texte plutarquien, l'usage historique est souvent plus nettement perceptible. Christophe Bréchet renvoie alors à un article de Dominique Lenfant, consacré entièrement à cet aspect chez le biographe<sup>8</sup> et qui étudie dans un premier temps les références explicites aux comiques. Les exemples donnés appartiennent aux *Vies parallèles*, en particulier à celles des hommes illustres du v<sup>e</sup> siècle, contemporains d'Aristophane qui fut donc un témoin privilégié de leur action et de leur réputation auprès du public athénien. L'article analyse les cas où les références aux textes comiques fournissent une documentation spécifique à l'historien : celui-ci se réfère au passage comique comme « un fait littéraire se greffant sur un fait historique », mais ayant « dans un certain nombre de cas limites » la « fonction tacite de confirmer les dires de Plutarque »<sup>9</sup>. Il n'est pas rare d'autre part que « les allusions soient explicitement présentées comme des témoignages » : Plutarque rend donc grâce à Aristophane d'être pour lui une mine d'information. Un exemple en est donné dans « les fameux vers d'Aristophane qui évoquent les rapports complexes entre le peuple d'Athènes et le personnage d'Alcibiade : "Il l'aime, il le déteste, et pourtant veut l'avoir" »<sup>10</sup>.

Bien conscient des difficultés posées par le genre comique comme source historique (notamment à cause de la malveillance qui lui est inhérente), Plutarque avoue néanmoins, à l'occasion, une dette historique non négligeable envers Aristophane.

#### *Reconnaissance de la dette morale*

Christophe Bréchet conclut son étude des utilisations morales, littéraires et historiques d'Aristophane chez Plutarque en affirmant que « les pièces ne figurent pas dans les divertissements dignes d'un *pepaideumenos* [...], mais ont une utilité morale : il faut connaître le mal pour le repousser et choisir le bien ». Il renvoie au principe platonicien et aux *Vies de Démétrios et Antoine* qui sont des contre-exemples<sup>11</sup>.

---

8. D. Lenfant, « De l'usage des comiques comme source historique : les *Vies* de Plutarque et la Comédie Ancienne », G. Lachenaud, D. Longrée (dir.), *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire. Représentations, récits et idéologies*, Rennes, PU de Rennes, 2003, p. 391-414.

9. *Ibid.*, p. 394.

10. *Ibid.*, p. 395. Le vers cité par Plutarque dans la *Vie d'Alcibiade*, 16, 2-3 est tiré des *Grenouilles*, v. 1425, 1432-1433.

11. Ch. Bréchet, « Aristophane chez Plutarque », p. 22.

Il nous semble néanmoins que l'emprunt à la Comédie Ancienne ayant une visée morale n'est pas à définir seulement par la négative, et que Plutarque reconnaît parfois en Aristophane un confrère moraliste, un observateur attentif au regard à la fois acéré et bienveillant sur la société de son temps, avec ses pratiques et ses défauts. Ainsi, le thème de l'éducation des enfants est un sujet qui les a tous deux concernés et auquel ils ont consacré de nombreux développements, des remarques sagaces ou encore des traits d'humour. On le trouve par exemple dans le traité *La vertu peut-elle s'enseigner ?*, où Plutarque nomme Aristophane dans une occurrence où il allie le thème du banquet, de la convivialité (lui aussi très important dans l'œuvre du poète comique, qui conclut toutes ses pièces par un festin réunissant toute la communauté) avec celui de l'éducation des enfants :

Παιδὸς ὀψοφαγοῦντος, ὁ Διογένης τῷ παιδαγωγῷ κόνδυλον ἔδωκεν, ὀρθῶς οὐ τοῦ μὴ μαθόντος ἀλλὰ τοῦ μὴ διδάξαντος τὸ ἀμάρτημα ποιήσας. Εἶτα παροψίδος μὲν ἢ κύλικος οὐκ ἔστι κοινωνεῖν ἐπιδεξίως, ἂν μὴ μάθῃ τις εὐθὺς ἐκ παίδων ἀρξάμενος, ὡς Ἀριστοφάνης, μὴ κιχλίζειν μηδ' ὀψοφαγεῖν μηδ' ἴσχειν τὸ πόδ' ἐπαλλάξ [...].

À la vue d'un enfant qui bâfrait, Diogène donna un soufflet au pédagogue ; il imputait à bon droit la faute, non à celui qui n'avait pas appris, mais à celui qui n'avait pas fait la leçon. Il n'est pas possible de se servir congrûment en société d'une assiette ou d'une coupe, si l'on n'a point appris dès l'enfance, comme dit Aristophane, « À ne point se tortiller, ni être gourmand, À ne point se croiser les jambes » [...] <sup>12</sup>.

Le vers d'origine, tiré des *Nuées*, pièce où le thème de l'éducation est particulièrement prégnant, est prononcé par le Raisonement Juste, qui défend l'ancien système d'éducation : οὐδ' ὀψοφαγεῖν, οὐδὲ κιχλίζειν, οὐδ' ἴσχειν τὸ πόδ' ἐναλλάξ, « ni d'être gourmet, ni de rire en gloussant, ni de croiser les jambes » <sup>13</sup>. Il est un peu adapté, pour s'ajuster à la syntaxe de Plutarque, mais la reconnaissance n'en reste pas moins réelle et pleinement déclarée. L'idée de gourmandise, associée à des remarques d'ordre pédagogique sur le comportement à adopter en bonne compagnie, justifie ici doublement l'emprunt à Aristophane. On trouve d'ailleurs une autre allusion, voilée cette fois, au même vers des *Nuées*, dans le traité *Comment écouter* <sup>14</sup>, toujours au sujet de l'éducation des jeunes gens.

Plutarque va plus loin dans l'aveu de son emprunt à Aristophane dans le traité *De l'amour de la progéniture*, où il cite les *Cavaliers*. Il introduit en effet sa citation par ces mots : ταῖς κωμικαῖς ἐκείναις ὁμοίως, « semblables à ces fameux vers comiques » <sup>15</sup>. Le contexte est bien sûr différent : Aristophane raille, par la bouche de l'esclave Démosthène, le Paphlagonien (c'est-à-dire Cléon, cible de la pièce) flagornant Démos, personnification du peuple athénien, tandis que Plutarque désapprouve les flatteries intéressées qui entourent les hommes sans héritiers, passant de la politique à la vie privée et aux relations d'argent entre individus, mais l'observation morale est commune aux deux auteurs et Plutarque n'hésite pas à désigner son devancier par une périphrase éloquente (tout lecteur aura bien entendu reconnu Aristophane) et à annoncer ses vers par le démonstratif ἐκεῖνος, qui a ici, comme souvent, une valeur laudative.

12. Plutarque, *La vertu peut-elle s'enseigner ?*, 439e, éd. J. Dumortier, Paris, Les Belles-Lettres, 1975, p. 7.

13. Aristophane, *Les Nuées*, v. 983, éd. V. Coulon et trad. H. Van Daele, Paris, Les Belles-Lettres, 2002, p. 206.

14. Plutarque, *Comment écouter*, 45d, éd. A. Philippon, Paris, Les Belles-Lettres, 1989, p. 54.

15. Plutarque, *De l'amour de la progéniture*, 497b, nous traduisons.

Ces quelques exemples suffiront à montrer que les emprunts effectués par Plutarque à la Comédie Ancienne sont indéniables et assumés. Il est alors d'autant plus surprenant que cette dette envers Aristophane soit la plupart du temps cachée, niée. L'attitude de Plutarque est des plus ambiguës : à côté de ces quelques aveux, figurent de nombreux dénis de la dette.

#### NIER LA DETTE : PLUTARQUE, UN DÉBITEUR HONTEUX ET MALHONNÊTE ?

Certains emprunts sont simplement tus, tandis que la lecture d'Aristophane est catégoriquement proscrite dans des ouvrages polémiques.

#### *L'emprunt non-dit*

Deux explications peuvent être données au fait que Plutarque cite Aristophane sans le nommer. La première ne doit pas surprendre dans le milieu littéraire de l'époque impériale, qui a coutume de rehausser en permanence ses textes grâce au pillage et au plagiat, et qui a même institué un jeu, le *περὶ κλοπῆς*, sorte de sport social et intellectuel consistant à faire deviner ses sources aux auditeurs<sup>16</sup>.

Cependant, Aristophane semble constituer un cas isolé parmi les auteurs anciens utilisés par Plutarque. En effet, son nom paraît bien dissimulé, caché à dessein, tandis qu'Homère ou les Tragiques, entre autres, sont cités sans mystère ni fausse pudeur. On en veut pour preuve un passage du traité *De l'amour des richesses*, où Plutarque, dans le même paragraphe, nomme Sophocle, le poète Alcée, Démade et un obscur « habitant de Byzance » (*Βυζάντιόν τινα*)<sup>17</sup>, comme autant d'exemples de l'accroissement de la cupidité avec l'âge. Or, si les personnages archaïques et classiques sont nommés sans détour, la sentence attribuée au Byzantin est en fait un vers du *Ploutos* d'Aristophane ! Plutarque opère ici encore une modification : le dialecte byzantin donne plus de saveur à l'anecdote de ce mari qui surprend un amant auprès de sa femme, pourtant fort laide, et qui s'interroge sur la raison de cet adultère avec la mention d'un proverbe liant par métaphore la vieille femme à la lie du vin : ὦ ταλαίπωρε, τίς ἀνάγκη ; σαπρὰ γὰρ ἂ τρύξι, « Malheureux ! Qu'est-ce qui t'y forçait ? La lie est gâtée »<sup>18</sup>. Le proverbe est bien sûr donné en attique chez Aristophane : Συνεκποτέ(ον) ἐστὶ σοὶ καὶ τὴν τρύγα, « Il te faut aussi vider la lie »<sup>19</sup>.

La reprise par Plutarque de la même anecdote et de la même métaphore, sous diverses formes, dans deux autres traités des *Moralia*, montre une lecture secrète de la comédie d'Aristophane, qu'elle soit de première ou de seconde main. On la retrouve en effet dans les *Préceptes de santé* (125b) – où la courtisane Phryné, parvenue à un âge plus avancé, disait elle-même qu'elle faisait payer plus cher sa « lie » (τὴν τρύγα) en raison de sa réputation – et dans les *Apophtegmes laconiens*. Dans ce dernier ouvrage, c'est un Spartiate (et non plus un Byzantin, ni un Athénien) qui est trompé par sa femme et qui s'écrie : « Ἄθλιε [...] τίς τοὶ ἀνάγκη ; » (235e). Dans les trois textes où apparaît

---

16. Nous remercions M. le Professeur A. Billault, à qui nous devons la connaissance de cette pratique.

17. Plutarque, *De l'amour des richesses*, 525d, trad. R. Klaerr, Y. Vernière, Paris, Les Belles-Lettres, 1974.

18. *Ibid.*

19. Aristophane, *Ploutos*, 1085.

cette référence, le contraste entre la désignation sincère d'autres auteurs et le silence concernant Aristophane met en lumière la spécificité de sa réception par Plutarque. S'il tait cette dette particulière, c'est sans doute pour se conformer aux conditions de réception de la Comédie Ancienne à l'époque impériale : avec l'évolution des normes morales, le genre a moins bonne presse que la Comédie Nouvelle, et même si la première était encore lue au II<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>20</sup>, la question de savoir si elle était encore jouée est loin d'être résolue, tandis que Ménandre trouve des émules nombreux, tant chez les auteurs grecs que chez les auteurs latins.

### *L'emprunt interdit : infréquentable Aristophane*

Plutarque ne se contente pas d'être simplement discret sur ses emprunts, qui ne sont pas seulement tus par pudeur ou précaution, mais ouvertement condamnés. Il jette l'opprobre sur le théâtre d'Aristophane, dans des textes théoriques assez problématiques, de manière excessive et contradictoire avec sa propre pratique, comme on l'a vu plus haut. Les plus virulents sont la *Comparaison d'Aristophane et de Ménandre* et la question 8 du livre VII des *Propos de table*. Dans ces deux textes, l'auteur, par sa voix ou celle d'un des convives du banquet, va jusqu'à proscrire la lecture, et par conséquent la réécriture, de la Comédie Ancienne :

Le style d'[Aristophane] est bas, grossier, et digne seulement d'amuser la populace, au lieu que celui de Ménandre n'a aucun de ces défauts. Aussi le premier plaira-t-il à des lecteurs ignorants et sans éducation, mais les honnêtes gens le rejeteront avec indignation<sup>21</sup>.

Ces condamnations exposées dans un texte qui relève du genre de la poétique se retrouvent, éparées, dans tout le reste de son œuvre. En voici un échantillon : le traité *De l'éducation des enfants*, où les *Nuées* d'Aristophane sont données comme mauvais exemple pour avoir tourné Socrate en dérision (10c), les *Préceptes de mariage*, où le poète comique est rejeté au profit de la lecture des philosophes conseillée à la femme (145c-d), *De la gloire des Athéniens*, dans lequel la comédie en général est jugée indigne des Athéniens (348b-d), et ainsi de suite. Les exemples sont nombreux et confirment la position énoncée dans la *Comparaison*.

Christophe Bréchet<sup>22</sup> recense les « défauts » d'Aristophane, mais aussi de la Comédie Ancienne tout entière, dénoncés par Plutarque : ce sont l'obscénité, l'obscurité, la raillerie allant jusqu'à la morsure, l'éloge de soi, la mauvaise *parrhèsia* (c'est-à-dire le franc-parler), le caractère composite de l'œuvre, et enfin le problème de la conformité et de la *mimèsis*. Cette liste de défauts explique certes la condamnation d'Aristophane, mais mêle des critiques d'ordre moral et esthétique sans vraiment résoudre l'incohérence constatée dans l'attitude de Plutarque. Pourquoi nier la dette avec tant de fermeté, et la pratiquer tout de même dans l'ensemble de l'œuvre ?

---

20. Comme le montre Ph.A. Stadter, dans *A Commentary on Plutarch's Pericles*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1989, p. LIX et LXIII-LXVII.

21. Plutarque, *Comparaison d'Aristophane et de Ménandre*, 853b, traduction de D. Ricard, 1844, consultée sur le site : <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/Plutarque/abregearist.htm#01a>

22. Ch. Bréchet, « Aristophane chez Plutarque », p. 14-18.

## RÉSOUTRE LA CONTRADICTION D'UNE DETTE À LA FOIS CONTRACTÉE ET NIÉE ?

Sans prétendre répondre avec certitude à cette question, notre communication voudrait proposer maintenant quelques pistes de réflexion, ainsi qu'un éclairage méthodique.

### *Hypothèse de la dette involontaire*

C'est la réponse que propose Dominique Lenfant dans l'article cité plus haut : après avoir analysé les « références explicites aux comiques », elle étudie « l'utilisation indirecte des sources comiques ». Le biographe utiliserait comme source « un récit qui a lui-même un texte comique pour source probable, mais autant que l'on sache inavouée »<sup>23</sup>. L'exemple le plus riche figure dans la *Vie de Périclès*, « où les allusions cryptocomiques s'inscrivent dans le développement sur Aspasia »<sup>24</sup>, la maîtresse controversée de Périclès. « Ce personnage est en effet un cas exemplaire et particulièrement épineux », poursuit Dominique Lenfant : elle n'a intéressé aucun historien de son temps, et n'apparaît que dans des sources comiques, dont sont par conséquent tributaires les écrivains postérieurs. Ce sont eux que Plutarque lit et utilise, sans « paraître soupçonner que ces sources puissent s'inspirer de comédies antérieures ». Ainsi, il n'aurait « pas perçu [la] dimension ironique » de l'oraison funèbre prononcée par Aspasia dans le *Ménexène* de Platon, qui pourtant se moque à la fois des discours creux comme les oraisons, de la femme et de Périclès lui-même. De même, Eschine le Socratique et l'historien Douris sont cités à plusieurs reprises par Plutarque, qui ignorerait qu'ils s'inspirent eux-mêmes d'une source comique. Les allusions à Aspasia ne manquent pourtant pas chez les comiques Callias, Hermippos et Aristophane, notamment dans les *Acharniens*<sup>25</sup>, où Périclès est dit avoir déclenché la Guerre du Péloponnèse à cause de sa maîtresse. Dominique Lenfant contredit pour finir la monographie de Madeleine Henry<sup>26</sup>, qui « suggère que Plutarque avait conscience de la vacuité des sources disponibles sur le personnage [...] », pour soutenir au contraire qu'« en fait, [Plutarque] croit à ce qu'il raconte », sans « s'interroger sur les sources de ses sources ». Elle nuance tout de même son propos en précisant qu'« il ne s'agit pas de dénoncer Plutarque comme naïf ni d'oublier qu'il pratique une historiographie éthique qui repose nécessairement sur d'autres critères que les nôtres ».

Il nous semble toutefois que cette thèse de la dette non consciente, certes plausible dans certains cas, ne suffise pas à expliquer la contradiction notoire de Plutarque dans sa dette envers Aristophane.

Philipp A. Stadter paraît d'ailleurs avoir une opinion un peu différente sur l'utilisation des sources comiques par Plutarque, justement dans la *Vie de Périclès* : « Although often disagreeing with their content or implications, he nevertheless recorded these disparate opinions, *fully aware* of the value of contemporary witnesses, even when hostile, for creating a living portrait »<sup>27</sup>. Le sage de Chéronée ne peut pas ignorer la teneur comique, et donc partielle, des sources contemporaines, mais il passe outre, privilégiant la vivacité de son récit et de son personnage.

---

23. D. Lenfant, « De l'usage des comiques », p. 397.

24. *Ibid.*, p. 399-403. C'est de ces pages que sont tirées toutes les citations qui suivent.

25. Aristophane, *Les Acharniens*, v. 523-534.

26. M. Henry, *Prisoner of History: Aspasia of Miletus and her Biographical Tradition*, Oxford, Oxford UP, 1995.

27. Ph.A. Stadter, *A Commentary on Plutarch's Pericles*, p. LIX. Nous soulignons.

*Évolution du rapport de Plutarque à la Comédie Ancienne*

Le paradoxe soulevé par l'attitude ambiguë de Plutarque peut être résolu en partie par une autre hypothèse : les deux termes de la contradiction, la contractation de la dette et son déni, ne sont pas simultanés. Jean Sirinelli retrace le parcours intellectuel de l'écrivain, semblable à celui d'un Victor Hugo, qui traverse les décennies en reflétant « tous les grands problèmes et [...] discussions qui, de Néron à Hadrien, ont agité l'Empire en transformation »<sup>28</sup> et faisant ainsi évoluer sa pensée et son écriture. Très marqué par son éducation platonicienne et les préjugés de son milieu, le jeune Plutarque montre donc dans ses premiers traités une méfiance non seulement envers la Comédie Ancienne, mais envers tous les arts de manière générale, « puisque les arts les plus reconnus, peinture et poésie, tributaires de la *mimésis*, sont relégués par la doctrine au second rang après l'action ». Son expérience modifie cette suspicion, et le vieux sage de Chéronée montre ensuite une compréhension plus fine et une curiosité plus grande pour les arts, y compris le théâtre : « il éprouve de moins en moins de répugnance à parler de ces sujets et de ces objets, alors qu'à ses débuts il mettait une sorte de coquetterie à ne pas aborder ces questions ».

Jean Sirinelli donne l'exemple des *Propos de table* (VII, 5), où une longue discussion met aux prises quelques amateurs de musique ; des différents points de vue exposés il ressort que, précisément parce que ces spectacles sont publics et collectifs, la présence de témoins garantit qu'il ne s'agit pas d'une manifestation d'intempérance et de sensualité mais d'une « occupation libérale et raffinée » (705B) à quoi l'on peut, à quoi l'on doit se livrer en public. Sur ce, une longue analyse de Lamprias, le caustique frère de Plutarque, dénonce au contraire les dangers de ces plaisirs « libéraux », collectifs et gratuits ; on s'accorde en définitive pour conclure que ces plaisirs sont légitimes mais doivent être maîtrisés.

S'il en va ainsi pour la musique, pourquoi n'en irait-il pas de même pour le théâtre, dont les débordements sont également contenus par le cadre de la fête civique et religieuse, la présence de témoins et le temps limité de la représentation ? Pour vérifier cette hypothèse, il faudrait étudier par ordre chronologique toutes les allusions au théâtre dans les *Vies* et les *Moralia*, et constater si, effectivement, une évolution est perceptible dans le jugement porté par Plutarque sur les comédies d'Aristophane et dans l'utilisation qu'il en fait. Cela reste encore à explorer en détail.

*Dernière hypothèse : une posture délibérée*

Voici la dernière hypothèse que nous voudrions présenter ici : la contradiction n'est pas involontaire ni décalée dans le temps, mais intentionnelle et parfaitement consciente d'elle-même. Il s'agirait là d'une posture d'écrivain, ne cachant la dette que pour mieux la transformer, tout en étant parfaitement au courant des attentes de son public. De fait, si la nature des emprunts est très diverse, la reconnaissance en est le plus souvent implicite, ce qui ne veut pas dire absente. Plutarque choisit de faire fructifier l'emprunt, sans le conserver tel quel mais en lui faisant subir une opération de transformation qui empêche le lecteur de reconnaître l'objet et l'origine de la dette, et par conséquent d'identifier la

---

28. J. Sirinelli, *Plutarque*, p. 15. Les citations suivantes sont tirées du même ouvrage, p. 345, 340 et 351-352.

dette elle-même. Le « prêt » change alors de nature pour devenir un don et, par le travail de la réécriture, Plutarque s'approprie pleinement le bien d'autrui<sup>29</sup>.

On pourrait alors lui appliquer le poids des mots du titre de Jacques Bompaire dans son livre *Lucien écrivain, imitation et création*. Celui-ci accorde en effet une réelle valeur littéraire à des textes auxquels on n'attribuait jusqu'alors qu'une valeur morale ou secondaire. S'émancipant ainsi de la fascination dominante pour la seule période classique, il contribue à faire de Lucien en particulier, mais de tous les auteurs de la période qu'on appelle depuis Philostrate la « Seconde Sophistique » en général, de véritables écrivains<sup>30</sup>.

En ce sens, Plutarque devient à son tour poète, créateur, et le meilleur emploi qu'il puisse donner, comme écrivain, à ses lectures classiques, est peut-être de les transformer en un jeu divertissant pour lecteurs avertis, mettant ainsi en place une stratégie rhétorique allant à l'encontre de sa *persona* de philosophe uniformément sérieux. Cette stratégie crée une complicité avec ses lecteurs et nuance du même coup la condamnation morale énoncée contre la Comédie Ancienne.

Nous en trouvons un exemple dans la première question du livre II des *Propos de table*, où il est question du bon usage de la plaisanterie. Plutarque rapporte une répartie de Mélanthios, poète tragique ridiculisé par Aristophane, à une plaisanterie du poète comique : καὶ Μελάνθιος ὑπὸ τοῦ κωμωδιοποιοῦ καταγελῶμενος ἔφη / 'οὐκ ὀφειλόμενον μοι ἀποδίδωσ ἔρανον'. « Et [le mot] de Mélanthios à un poète comique qui le raillait : 'Vous me payez ce qui ne m'est point dû' »<sup>31</sup>. Si Mélanthios apparaît dans la *Paix* et les *Oiseaux* d'Aristophane<sup>32</sup>, et que celui-ci soit bien désigné par le terme ὁ κωμωδιοποιός, la réplique donnée ici ne provient pas de ces pièces et n'est pas vraiment due à Aristophane : Plutarque a décidé d'octroyer un droit de réponse au personnage. La source aristophanienne est ici tellement métamorphosée qu'elle n'est plus vraiment identifiable, et que, comme Mélanthios, Aristophane pourrait répondre à Plutarque : « Vous me payez ce qui ne m'est point dû ». La métamorphose constitue un clin d'œil et exprime un hommage indirect, puisqu'elle donne la parole à une figure issue du théâtre, qui cesse d'être un objet figé pour retrouver sa vraie nature, celle d'un art vivant et irrévérencieux.

Pour finir, revenons au traité mentionné en introduction, *Il ne faut pas s'endetter*. Plutarque y utilise en effet un emprunt, que l'on pourrait qualifier de malhonnête parce que la source qu'il donne, un proverbe messénien, n'est pas la source réelle, un vers des *Cavaliers*, mais qui semble surtout une preuve d'un travail de réécriture poétique et comique :

Λέγεται μὲν παρὰ Μεσσηνίοις  
« ἔστι Πύλος πρὸ Πύλοιο, Πύλος γε μὲν ἔστι καὶ ἄλλος » ·  
λεχθήσεται δὲ πρὸς τοὺς δανειστὰς  
« ἔστι τόκος πρὸ τόκοιο, τόκος γε μὲν ἔστι καὶ ἄλλος ».

---

29. Voir les analyses de la nature des citations dans l'ouvrage d'A. Compagnon, *La Seconde Main, ou Le Travail de la citation*, Paris, Seuil, 1979.

30. J. Bompaire, *Lucien écrivain : imitation et création*, Paris, De Boccard, 1958, rééd. Les Belles Lettres, 2000.

31. Plutarque, *Propos de table*, II, 1, 631d-e, trad. D. Richard, 1844.

32. Aristophane, *La Paix*, v. 804 et *Les Oiseaux*, v. 151.

On dit en proverbe chez les Messéniens  
« Pyle à côté de Pyle, et Pyle encor devant »<sup>33</sup> ;  
On peut dire de même des banquiers :  
« L'usure de l'usure enfante encor l'usure »<sup>34</sup>.

Après un premier jeu de mot, reposant sur le double-sens du mot τόκος, qui signifie à la fois la descendance et l'intérêt de la dette, Plutarque se livre à un deuxième trait d'humour, en réécrivant le vers d'Aristophane, qui est aussi, semble-t-il, un proverbe messénien. La réécriture constitue un vrai travail sur la langue, puisqu'il s'agit ici de garder les rythmes, jusqu'à la place des accents, dans les deux vers. La verve et le sens comique d'Aristophane seraient-ils communicatifs et ne serait-ce pas cela, finalement, que Plutarque retiendrait de sa lecture du théâtre comique : plus qu'une citation exacte, un esprit et un art de la fantaisie, jusque dans les sujets les plus sérieux ?

L'attitude ambiguë de Plutarque ne laisse pas de surprendre le lecteur : il ne cesse de pratiquer ce qu'il condamne, à savoir la lecture et la réécriture de la Comédie Ancienne. Témoin de son temps, Plutarque reflète un certain état de la réception de ce genre littéraire à son époque, souvent plus prompt à juger sur le plan moral que sur le plan esthétique et à se reposer sur les classifications opérées à la période hellénistique. Mais l'auteur dépasse cet horizon d'attente de ses contemporains : le goût de l'écrivain l'emporte parfois sur la méfiance du moraliste, le poussant à transgresser son propre discours critique. Ses multiples emprunts au théâtre d'Aristophane révèlent autant une évolution dans son jugement qu'une volonté de faire revivre ce théâtre, en l'incorporant dans son propre texte, ce qui suppose à la fois une adaptation très personnelle et une volonté de l'utiliser à ses propres fins, mais aussi un respect pour l'esprit du texte-source, doté ainsi d'une seconde vie. Si la dette n'est pas reconnue explicitement, elle n'en est pas moins transformée et même, pourrait-on aller jusqu'à dire, inversée : c'est désormais Aristophane qui devient l'obligé de Plutarque, qui par ce jeu complexe d'intertextualité le confirme comme autorité, même si celle-ci ne fait pas l'unanimité.

---

33. Aristophane, *Les Cavaliers*, v. 1059.

34. Plutarque, *Moralia, Il ne faut pas s'endetter*, 829b. La traduction de Harold North Fowler dans l'édition Loeb, 1936, s'attache elle aussi à garder les mêmes rythmes et nombre de syllabes aux deux vers : « Pylos there is before Pylos, and Pylos, a third, there is also », « Int'rest there is before int'rest, and int'rest a third there is also ».

## BIBLIOGRAPHIE

### Textes

- ARISTOPHANE, Σκηνὰς καταλαμβάνουσαι, fr. 471, Kock.
- , *Comédies*, vol. 1, *Les Acharniens, Les Cavaliers, Les Nuées*, texte établi par V. Coulon et traduit par H. Van Daele, Paris, Les Belles Lettres, 2002.
- , *Comédies*, vol. 5, *Ploutos*, texte établi par V. Coulon, traduit par H. Van Daele (2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée par J. Irigoïn 1997), Paris, Les Belles Lettres, réédition 2002.
- PLUTARQUE, *Œuvres morales*, vol. 1, *De l'éducation des enfants*, texte établi et traduit par J. Sirinelli, et *Comment lire les poètes*, texte établi et traduit par A. Philippon, Paris, Les Belles Lettres, 1987.
- , vol. 2, *Préceptes de santé et Préceptes de mariage*, texte établi et traduit par J. Defradas, J. Hani et R. Klaerr, Paris, Les Belles Lettres, 1985.
- , vol. 3, *Apophtegmes laconiens*, texte établi et traduit par F. Fuhrmann, Paris, Les Belles Lettres, 1988.
- , vol. 5.1, *De la gloire des Athéniens*, texte établi et traduit par F. Frazier et C. Froidefond, Paris, Les Belles Lettres, 1990.
- , vol. 7.1, *La vertu peut-elle s'enseigner ?*, *De l'amour de la progéniture*, texte établi et traduit par J. Dumortier, Paris, Les Belles Lettres, 1975.
- , vol. 7.2, *De l'amour des richesses*, texte traduit et établi par R. Klaerr et Y. Vernière, Paris, Les Belles Lettres, 1974.
- , vol. IX.1, *Propos de table*, II, 1, traduction de D. Richard, 1844, consultée sur le site : <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/Plutarque/sympos2.htm#1>
- , vol. IX.3, *Propos de table*, VII, 8, texte établi et traduit par F. Frazier et J. Sirinelli, Paris, Les Belles Lettres, 1996.
- , vol. XII.1, *Il ne faut pas s'endetter*, texte établi et traduit par M. Cuvigny, Paris, Les Belles Lettres, 1981, et Harold North Fowler, Londres, Loeb, 1936.
- , *Comparaison d'Aristophane et de Ménandre*, traduction de D. Ricard, 1844, consultée sur le site : <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/Plutarque/abregearist.htm#01a>
- PLUTARQUE, *Vies*, vol. III, *Vie de Périclès*, texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1964.

### Études critiques

- COMPAGNON A., *La Seconde Main, ou Le Travail de la citation*, Paris, Seuil, 1979.
- BOMPAIRE J., *Lucien écrivain : imitation et création*, Paris, De Boccard, 1958, rééd. Les Belles Lettres, 2000.

BRÉCHET Ch., « Aristophane chez Plutarque », M. Hammou (dir.), *Lectures antiques d'Aristophane et de la comédie ancienne*, Toulouse, Pallas, 67, 2005, p. 11-23.

HENRY M., *Prisoner of History: Aspasia of Miletus and her Biographical Tradition*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

LENFANT D., « De l'usage des comiques comme source historique : les *Vies* de Plutarque et la Comédie Ancienne », G. Lachenaud, D. Longrée (dir.), *Greco et Romains aux prises avec l'histoire. Représentations, récits et idéologies*, Rennes, PU de Rennes, 2003, p. 391-414.

SIRINELLI J., *Plutarque, un philosophe dans le siècle*, Paris, Fayard, 2000.

STADTER Ph.A., *A Commentary on Plutarch's Pericles*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1989.